

Montréal le 14 novembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017 – Étape D – Examen de modifications aux CST d'Énergir au 1^{er} janvier 2023**

Chères consœurs, chers confrères,

Dans sa lettre du 22 septembre 2022, la Régie de l'énergie (la Régie) fixait l'échéancier relatif à l'examen des modifications aux Conditions de service et Tarifs envisagées par Énergir et rendues nécessaires par les modifications à la *Loi sur la Régie de l'énergie* qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle a ainsi convoqué les participants au dossier à une audience le 23 novembre 2022 en vue de cet examen¹.

La Régie a pris note du fait que certains intervenants n'ont pas déposé de preuve relative à ce sujet d'examen². Toutefois, en vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à chaque participant de lui indiquer s'il entend participer à l'audience prévue et de lui transmettre, les cas échéant, les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la liste et la qualification demandée, le cas échéant, des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

L'audience du 23 novembre 2022 aura lieu via l'application Teams, à partir de 9h00. Les coordonnées de connexion pour cette audience seront fournies ultérieurement.

¹ Pièce [A-0407](#), p. 2. [A-0427](#)

² Pièces [C-AQPER-0040](#), [C-FCEI-0193](#), [C-GRAME-0157](#) et [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0222](#).

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part d'Énergir, au plus tard, le **17 novembre à 12 h** et, de la part des intervenants, au plus tard, le **18 novembre 2022 à 12 h**.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd